COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE OU D'UN ORGANISME HABILITE

(Article 72 du décret n°94-490 du 15 juin 1994 – arrêté du 22 novembre 1994)

Nous soussignés Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Paris.

Déclarons nous porter caution de l'entreprise habilitée:

COMPOST'AILES (EURL)
Numéro SIREN : 831 611 082

ARRAGO Immobilier
1 rue Benjamin Sauri
34350 VALRAS-PLAGE

représentée par :

Madame ARRAGO Alexia **Gérante**

Dans les conditions prévues par les articles 72 à 77 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article 12 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992
à concurrence de la somme de **22 867 euros (vingt deux mille huit cent soixante sept euros)**

Au titre de ses activités de Prestations Touristiques

Contrat n° : 31202TOU241

La présente attestation est valide à compter du **01 janvier 2024** jusqu'au **31 décembre 2024** et sous réserve de la délivrance de la carte professionnelle par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Fait à Paris, le 06 mars 2024

La directrice générale